

Privilège

M. Barrett: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire qui n'a pas encore été abordée cet après-midi.

M. le Président: La parole est au député d'Essex—Windsor.

LE COMITÉ DES FINANCES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure lorsque j'ai parlé de ce qui était arrivé au comité, je tiens à soulever la question de privilège—et j'en ai donné avis ce matin—au sujet des agissements du député de Longueuil qui a demandé qu'on appelle la police au cours de la séance du Comité des finances.

En quelques mots. . .

M. le Président: Je répète que j'ai prévu de permettre au député de présenter son argumentation.

Si le député voulait bien collaborer avec la présidence et me laisser lire attentivement la transcription des délibérations. J'ai aussi une bande vidéo à visionner. Dès que j'aurai eu la chance de faire cela, je pourrai dire en temps opportun au député d'Essex—Windsor, peut-être dès demain, quand cette affaire pourra être soulevée et débattue. Elle peut nécessiter une réponse. Je ne sais pas.

M. Langdon: Monsieur le Président, je veux seulement dire que cela me convient parfaitement, car nous aurons ainsi le temps de retracer les bleus pertinents du comité.

Je tiens à faire remarquer, toutefois, qu'il ne s'agissait pas simplement d'un mouvement ou d'un cri d'impatience, mais d'une série d'observations.

M. le Président: Je comprends bien que le député trouve que cette affaire est grave. Je l'entendrai en temps opportun. Je lui ferai savoir quand.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca veut prendre la parole, mais à quel sujet?

M. Barrett: Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège sur un point dont je vous ai déjà donné préavis. Je pense que vous l'avez sous les yeux. Elle a peut-être été confondue avec toutes les autres qui concernaient l'affaire précédente.

• (1700)

M. le Président: Je dois dire au député que j'ai sous les yeux une demande visant à soulever la question de privilège, et je présume que c'est celle dont parle le député.

LES MANIFESTATIONS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Ma question de privilège, monsieur le Président, concerne une violation de privilège dont je vous ai saisi lundi dernier à propos d'une conversation que j'ai eue avec un dénommé Kealey sur le seuil de cet édifice. Comme vous le savez maintenant, puisque vous avez été saisi de l'affaire, le député de Carleton—Gloucester et moi conversations avec M. Kealey, et au beau milieu de cette conversation, celui-ci a été emmené et conduit en prison.

Il a été conduit en prison en compagnie du père Van Hee. Or, ces deux citoyens sont tous deux en prison, ce qui, bien sûr, relève normalement des tribunaux. Or j'ai appris qu'ils sont logés dans une cellule pour 14 personnes. Si je joins la chose à ma question de privilège, c'est que nous sommes moralement à l'origine de ce que subissent ces deux citoyens.

On m'a appris qu'il y a eu quasiment une altercation dans la cellule cet après-midi, que le père Van Hee, qui est emprisonné sous le coup d'une accusation quelconque portée par le gouvernement non sans rapport avec ma question de privilège, était menacé de violences physiques. Heureusement, le père Van Hee n'a pas subi effectivement de violence mais quand les autorités de l'établissement ont été informées de la menace qui pèse sur lui, on a dit au père Van Hee, et je répète littéralement qu'il n'avait qu'un seul choix, qu'il se décrisphe ou bien il va falloir le mettre au cachot pour assurer sa sécurité.

Je demande à la présidence d'envisager l'opportunité d'intenter une action en *habeas corpus* pour sortir ces deux personnes d'une situation dont elles n'ont pas l'habitude, surtout le prêtre. Rien ne s'est encore passé dans les circonstances mais je m'inquiète pour la sécurité du prêtre, et je tenais à en informer la présidence à cause de la question de privilège que j'avais déjà soulevée.

M. le Président: Même si je comprends bien le point du député, ce n'est pas une question de privilège. Le député a utilisé cette occasion pour informer la Chambre d'un événement extérieur. Il se peut que d'autres soient main-